

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
COMMUNE DE VY-LES-LURE

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le

ID : 070-217005818-20260325-ARR_10_2026-AI



**Arrêté donnant délégation de fonctions à
Monsieur VADÉ Andy, conseiller municipal**

ARRETÉ n°10/2026

Madame le Maire de **VY-LES-LURE**,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2122-18,

Vu la délibération n°11/2026 du **20 mars 2026** désignant M. VADÉ Andy conseiller municipal délégué,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Délégation de fonctions est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire, à **Monsieur VADÉ Andy** conseiller municipal délégué pour les domaines suivants :

- **VOIRIES, RESEAUX HUMIDES**
- **GESTION DU PERSONNEL (uniquement en cas d'absence du Maire)**

Article 2. - Dans le champ de sa délégation, **M. VADÉ Andy est rattaché à Monsieur ANTOINE Daniel, 1^{er} adjoint**, et assumera les fonctions suivantes :

Etude, élaboration et suivi des dossiers pour :

- * les travaux voiries et réseaux humides (eaux pluviales).

Article 3. - La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté exclut la signature des actes afférant aux matières déléguées.

Article 4. - Mme le Maire, M. le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6. - Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés, et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet.

Fait à VY-LES-LURE, le 25 mars 2026

Le Maire,

Christine DESCOLLONGES

Notifié à l'intéressé le 26/03/26
Signature